

les choses au clair pour leur permettre de vaquer à leurs occupations quotidiennes et de vivre sans aucune crainte ni inquiétude.

L'hon. M. Pearson: Le ministre s'est formalisée de ce que j'avais employé le mot "annoncer". Je n'ai pas employé ce mot pour donner l'impression d'une déclaration officielle, faite de plein gré par la Gendarmerie royale du Canada. Si c'est le sens que lui donne le ministre, je puis comprendre son sentiment et je retirerai très volontiers l'expression "annoncer". Mais les journaux s'y connaissent moins en sémantique que le ministre. En effet, quelles qu'aient pu être les circonstances dans lesquelles ces affirmations ont été faites par la Gendarmerie royale du Canada à ce sujet, les journaux les ont appelées des "déclarations",—des déclarations formulées lors d'une conférence de presse, si l'on veut, mais néanmoins des "déclarations de la Gendarmerie royale du Canada",—et les premières déclarations qui ont suivi l'annonce de juin dernier ont entraîné la publicité qui a causé tant d'ennuis, ce qui était surtout dû à la mention du chiffre de 11,000.

Qu'on me permette de motiver ce que je viens de dire en parlant de déclarations. L'article de la *Presse canadienne*, qui a été publié d'un bout à l'autre du pays, et porte la date du 24 mai, dit entre autres:

Le commissaire C. W. Harvison, de la Gendarmerie royale du Canada, a estimé que la combine a permis à environ 11,000 Chinois d'entrer illégalement au Canada au cours des derniers 10 ans. Ce chiffre représente plus de la moitié des 21,000 Chinois qui y ont été admis au cours de la même période.

C'est la version primitive. C'est la première fois qu'on a cité des chiffres, pour autant que je sache. Si l'on veut, il ne s'agit pas d'une annonce, mais d'une déclaration faite par le commissaire en réponse à une question, et qui confirme que 11,000 Chinois sont entrés illégalement au Canada.

Le 2 juin, le *Citizen*, d'Ottawa, a fait paraître le compte rendu d'une entrevue avec le commissaire de la Gendarmerie royale. Lorsqu'on lui a demandé s'il était d'accord avec l'estimation selon laquelle de 50 p. 100 à 85 p. 100 des immigrants Chinois auraient employé des documents frauduleux, il aurait déclaré,—et je mets le passage entre guillemets:

Je pense que 85 p. 100 est un peu trop élevé. Nous avons la preuve que la majorité est entrée de cette façon.

Il était donc inévitable que les renseignements obtenus de la Gendarmerie royale au moyen, si l'on veut, de réponses à des questions posées, soient publiés du moment qu'elle confirmait même si elle ne communiquait pas directement le renseignement, que 11,000 Chinois étaient entrés au Canada illégalement.

J'ai bien d'autres coupures sur cette affaire où nous lisons des phrases comme "le commissaire a dit", "le commissaire a déclaré". Une nouvelle parue dans le *Star* de Montréal du 22 juin disait: "D'après les nouvelles émanant du service central de la Gendarmerie royale, 11,000 Chinois...", etc. Je crois donc que mon argument est valable. Si la Gendarmerie royale, en tant que force policière, doit rester, comme nous le pensons, à l'écart d'une controverse semblable, elle ne devrait pas, par l'entremise de ses porte-parole, faire des déclarations qui prêtent à controverse et qui sont franchement sensationnelles.

Le ministre a dit qu'aucun représentant de la Gendarmerie royale n'avait fait de déclaration au sujet de la question de la sécurité dans cette affaire d'entrée illégale. C'est une chance que le ministre ait été en mesure de le nier, comme il l'a déjà fait, je pense, car voici encore une fois ce que, d'après une nouvelle parue dans le *Citizen* d'Ottawa, le commissaire aurait répondu à une question qu'on lui avait posée à ce sujet. Cet article, en date du 2 juin, renfermait le paragraphe suivant: on a demandé au commissaire s'il serait juste de croire qu'il y avait quelque risque de sécurité dans l'afflux illégal d'immigrants, et sa réponse est citée entre guillemets comme il suit:

Oui, à cause de la forte proportion, il est évident que n'importe lequel aurait pu être prêt à faire quoi que ce soit pour entrer au pays.

Le point que je tente d'établir,—et je pense qu'il est valable,—c'est que, s'il faut tenir la Gendarmerie royale hors de ces controverses, les déclarations de cette nature ne sont pas la meilleure façon d'obtenir ce résultat souhaitable. Le ministre a dit que la Gendarmerie royale, en tant que force policière, a la responsabilité de donner ou de refuser les renseignements.

L'hon. M. Fulton: La responsabilité de répondre ou non aux questions.

L'hon. M. Pearson: Naturellement, en principe, je n'ai rien à redire à cela, car il y aura sans doute des moments où il faudra que la Gendarmerie royale donne légitimement des renseignements aux journaux. Mais ce genre de renseignements qui a changé ce qui, jusque là, n'était pas une très sensationnelle déclaration d'un représentant du gouvernement, en quelque chose de tout à fait sensationnel, vu que cela revenait à confirmer le chiffre de 11,000 immigrants entrés illégalement, donnera sûrement lieu à une controverse. Lorsqu'une telle déclaration est suivie d'interviews à la télévision, il me semble alors que la Gendarmerie est inutilement mêlée à une situation controversée et qu'elle acquiert une sorte de publicité qui ne lui fait pas de bien.